

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 018/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM- 486094-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration du manuel d'exécution du projet
Date de publication	: 19 août 2025

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration du manuel d'exécution du projet** ».

Sous l'autorité de la Direction Générale, le Consultant a pour mission principale d'élaborer le Manuel d'Exécution du Projet en étroite concertation avec les parties prenantes concernées. Sa mission se déroulera en deux phases distinctes, incluant la production du manuel et l'appui à sa vulgarisation.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum (Master ou équivalent) en gestion de projets, administration publique, économie, ingénierie, développement international, ou tout autre domaine pertinent ;
- Justifier d'au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la gestion, la planification ou la mise en œuvre de projets de développement, dont au moins 5 ans dans la conception ou la supervision de manuels d'exécution de projets financés par des bailleurs internationaux (Banque mondiale, BAD, UE, etc.) ;

- Avoir une bonne connaissance des normes et procédures de la Banque Mondiale, en particulier en matière de gestion financière, passation des marchés, sauvegardes environnementales et sociales, et suivi-évaluation ;
- Avoir une expérience dans la préparation de manuels d'exécution de projets financés par des bailleurs internationaux et/ou bilatéraux (de préférence préparation d'au moins trois manuels dont au moins un pour des projets de la Banque mondiale) ;
- Compétences avérées en rédaction technique de documents institutionnels, en français, avec une capacité à produire des livrables structurés, clairs, et exploitables ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, de communication et d'animation d'ateliers multi-acteurs ;
- Une expérience en formation ou accompagnement à l'appropriation de dispositifs institutionnels sera considérée comme un avantage ;
- Une connaissance préalable du contexte institutionnel et énergétique de la RDC (notamment du Projet Grand Inga) constitue un atout appréciable.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de **9h00 à 16h00**.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mardi 02 septembre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 018/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant individuel pour l'élaboration du manuel d'exécution du projet** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)**
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River

2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com


Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INGA 3

« PDI3 »

CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU MANUEL D'EXECUTION DU PROJET TERMES DE REFERENCE

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent plus de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga-1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga-2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase suivante, Inga 3, est en cours de définition et sera équipée progressivement avec une puissance minimale de 3 GW jusqu'à une puissance maximale de 11 GW. La RDC a pris l'option de réaliser le projet en Partenariat-Public-Privé (PPP).

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle, qui assure la planification et la gestion des activités du Projet

L'État reconnaît pleinement le potentiel du Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement d'Inga en gardant à l'esprit un programme plus large.

Dans la perspective du développement socio-économique axé sur les ressources renouvelables, le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, le Programme de développement Inga 3, en sigle PDI3 (PDI-3). Il vise à mettre en place une stratégie intégrée visant à développer durablement la centrale d'Inga 3, tout en créant un corridor de croissance économique. Il comprend également des actions concrètes pour améliorer les services de base des communautés locales proches du site.

L'une des conditions de mise en vigueur de l'accord de financement du PDI3 récemment conclu entre la République Démocratique du Congo et la Banque mondiale est la mise à disposition d'un Manuel d'Exécution du Projet (MEP), document stratégique qui encadre la gouvernance

opérationnelle, les procédures financières, les mécanismes de suivi-évaluation, ainsi que le respect des normes environnementales et sociales.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du Programme Grand Inga, le Gouvernement propose d'utiliser le reliquat de la restructuration du projet AGREE soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un Consultant individuel qui agira en tant que Consultant en charge de la rédaction du Manuel d'Exécution du Projet.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet AGREE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce Consultant.

2 DESCRIPTION DU PROGRAMME

D'une durée de dix (10) ans dont cinq (5) dans sa première phase, le Programme de Développement Inga 3 (PDI3, dont la coordination générale est assurée par l'Agence pour le Développement et la Promotion du Programme Grand Inga, « ADPI-RDC » en sigle, est constitué des composantes suivantes :

- **Pilier 1 : Préparer le projet Inga 3 pour le pays**
 - **Sous-pilier 1.a : Préparation d'Inga 3**
 - Composante 1a.1 : Conclusion du processus d'évaluation des options et finalisation des études (*no regret studies*)
 - Composante 1a.2 : Communication et établissement des partenariats
 - Composante 1a.3 : Renforcement des capacités ADPI-RDC pour le développement d'Inga 3 et du programme Inga au sens large
 - **Sous-pilier 1.b : Coordination du programme et gestion du projet (Exploitation, fonctionnement, équipement, etc.)**
- **Pilier 2 : Préparer le pays pour le projet**
 - **Sous-pilier 2.a : Développement communautaire**
 - Composante 2a.1: Amélioration de l'accès à des infrastructures socioéconomiques de base résilientes : Eau et Electricité (et l'éducation et la santé dans la prochaine phase)
 - Composante 2a.2 : Amélioration de la connectivité locale par la modernisation de +/- 1.000 Km de routes rurales de desserte et de liaison
 - Composante 2a.3 : Fourniture de services de prévention et de lutte contre les violences sexistes au niveau communautaire
 - Composante 2a.4 : Renforcement de la gouvernance locale (sensibilisation au climat et responsabilité sociale) et fourniture d'une plateforme pour un comité consultatif multisectoriel au niveau provincial
 - Composante 2a.5: Appui aux capacités institutionnelles de prestation de services, y compris les coûts opérationnels de la mise en œuvre du sous-pilier
 - **Sous-pilier 2.b : Corridor de croissance d'Inga**
 - Composante 2b.1: Exploration minière et renforcement des capacités des institutions de surveillance
 - Sous-composante 2b.1a : Amélioration des connaissances géologiques du Kongo Central

- Sous-composante 2b.1b : Renforcement des capacités
- Composante 2b.2 : Etudes préparatoires pour la promotion de la croissance le long du Corridor d'Inga
 - Sous-composante 2b.2a : Amélioration de l'environnement des affaires en vue de la transformation industrielle
 - Sous-composante 2b.2b : Aménagement du territoire le long du corridor de croissance d'Inga
 - Sous-composante 2b.2c : Electrification grâce à des solutions d'énergie renouvelable distribuée et résilientes au climat le long du corridor de croissance d'Inga et des lignes de transport d'électricité Inga-Kolwezi et Inga-Bunia prévues dans le cadre du Pacte M300
- **Sous-pilier 2.c : Renforcer les compétences de la main-d'œuvre congolaise adaptées au marché**
 - Composante 2c.1: Amélioration de l'accès à un enseignement et à une formation technique et professionnelle de qualité dans la province du Kongo-Central en appuyant certains établissements d'enseignement secondaire technique et antennes de l'INPP
 - Composante 2c.2 : Renforcer les compétences supérieures dans les secteurs liés à l'énergie
 - Composante 2c.3 : Mener des études visant à éclairer une stratégie de développement des compétences échelonnée à l'échelle du pays pour répondre aux besoins du programme hydroélectrique d'Inga

3 OBJET DU MANUEL D'EXECUTION DU PROJET

Le manuel d'exécution du Projet (MEP) est le document de référence de mise en œuvre du Programme. Il précise les modalités d'exécution du Projet de Développement Inga 3 (PDI3), conformément aux Accords de financement signés entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la Banque mondiale ;

- i. Il décrit les modalités pratiques et transcrit les décisions prises pendant les phases précédentes d'élaboration et de négociation du Programme.
- ii. Il détaille les mécanismes et procédures de coordination, d'exécution et de pilotage, définit les rôles des différents acteurs, et encadre leur mode d'intervention, les circuits décisionnels, les processus de contrôle, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des activités du Programme ;
- iii. Le manuel présente les dispositifs de suivi-évaluation du Programme, les outils de gestion axée sur les résultats, ainsi que les procédures applicables à la passation des marchés, conformément aux directives de la Banque mondiale ;
- iv. Il reste entendu que sur le plan de la gestion financière, les manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable du Programme au niveau de l'ADPI-RDC, les manuels et documents de l'IDA comme le manuel de décaissement, le manuel de gestion financière et les directives de la Banque mondiale pour l'établissement des rapports financiers, le règlement de passation des marchés de la Banque mondiale constituent les instruments de référence qui seront utilisés en fonction des besoins spécifiques.

- v. Les prescriptions du MEP s'appliquent à l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, notamment (i) le Comité de pilotage, (ii) l'ADPI-RDC, (iii) les ministères sectoriels concernés, (iv) les entités d'exécution déléguées ou techniques, (vi) les partenaires techniques et financiers, et (vii) tout prestataire ou opérateur intervenant au titre du Programme.

4 ETENDUE DES PRESTATIONS

Le Consultant devra élaborer le Manuel d'Exécution du Projet en étroite concertation avec les parties prenantes concernées. Sa mission se déroulera en deux phases distinctes, incluant la production du manuel et l'appui à sa vulgarisation.

4.1 PHASE 1- ÉLABORATION DU MANUEL

Le Consultant procédera à la rédaction du MEP sur la base :

- d'une revue des documents de référence existants (études techniques, PAD, Accords de financement, textes organiques de l'ADPI-RDC, manuels antérieurs, documents environnementaux et sociaux, etc.) ;
- d'un processus de consultation avec les acteurs impliqués ;
- d'une analyse des manuels d'exécution antérieurs pour des projets similaires dans le secteur de l'énergie ou en RDC, qui pourront être adaptés aux spécificités du PDI3.

Le MEP devra inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Cadre général du Programme

- Présentation synthétique du Programme (objectifs, phases, composantes, coûts et financement) ;
- Arrangements institutionnels et rôles des différentes entités d'exécution ;
- Principales responsabilités du Comité de pilotage, de l'ADPI-RDC, des ministères sectoriels et autres intervenants.

2. Cadre de mise en œuvre opérationnelle

- Directives pour la réalisation des composantes, sous-composantes ou volets du Programme, y compris les critères d'éligibilité, les procédures de sélection, d'approbation et d'exécution ;
- Planification des activités (jalons, calendriers, échéances), coordination des acteurs, et organisation des rapports d'activités ;
- Modalités de passation des marchés, de gestion financière, de contrôle interne et d'audit ;
- Tâches spécifiques dévolues à l'ADPI-RDC, à ses entités d'appui, et aux différents opérateurs (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, partenaires, agences).

3. Cadre environnemental et social

- Intégration du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et des instruments de sauvegardes applicables ;
- Évaluation des impacts environnementaux et sociaux des différentes composantes ;
- Mesures d'atténuation, de gestion et de suivi, incluant : PGMO, PMPP, MGP-EAS/HS, etc. ;
- Application du Cadre de politique de réinstallation (CPR) et procédures de compensation,

en lien avec les personnes affectées par le projet.

4. Outils de gestion et pilotage

- Modèles de rapports (techniques, financiers, environnementaux), outils de suivi et tableaux de bord ;
- Matrice de responsabilités par acteur et par composante ;
- Liste prévisionnelle des marchés et activités ;
- Termes de référence du personnel clé de coordination ;
- Modalités de communication interne et externe.

5. Dispositif de suivi et d'évaluation

- Définition des indicateurs clés de performance du Programme, alignés sur les objectifs de développement (PDO) et les résultats intermédiaires ;
- Méthodologie de collecte et d'analyse des données, fréquence des rapports de suivi et cadre de mesure ;
- Modèles de tableaux de suivi, formats de rapports périodiques, outils numériques éventuels ;
- Dispositifs de retour d'information, d'apprentissage et d'ajustement en cours de mise en œuvre.

Un atelier de validation sera organisé à la fin de cette phase, permettant aux parties prenantes d'examiner, commenter et valider la version provisoire du MEP.

4.2 PHASE 2- VULGARISATION DU MANUEL ET DES OUTILS DE GESTION AUPRÈS DES UTILISATEURS

Dès la mise en place des équipes de l'agence d'exécution du Programme, le Consultant devra assurer la vulgarisation du MEP auprès de ce personnel et leur formation dans l'utilisation des outils de gestion.

L'offre financière du Consultant fera état du nombre de jours qu'il envisage de consacrer à la rédaction et à la soumission de la version provisoire de son rapport.

La version définitive du rapport sera remise en format papier ainsi que sur supports numériques au plus tard quinze (15) jours après la date de tenue de l'atelier de validation de la version provisoire dudit rapport.

5 LIVRABLES DE LA MISSION

Le manuel rédigé en français sera présenté à ADPI-RDC en version provisoire sur format papier et sur support numérique. Il consignera les commentaires du client dans un procès-verbal qu'il lui fera signer. Il tiendra compte de ces commentaires dans la version définitive de son rapport.

Les rapports attendus du Consultant et leurs délais de livraison sont :

- a. Rapport de démarrage, compréhension de la mission et état des lieux au plus tard 5 jours calendaires après le démarrage de la mission. ;
- b. Rapport provisoire : 30 jours calendaires après le démarrage de la mission.

- c. Restitution-formation sur la version provisoire : 10 jours calendaires après la remise du rapport provisoire pendant deux jours.
- d. Le Client formulera ses avis et observations dans les 15 jours calendaires après la restitution.
- e. Rapport définitif provisoire : dans les 5 jours calendaires de la réception par le Consultant des commentaires du Client et la Banque mondiale.

6 PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum (Master ou équivalent) en gestion de projets, administration publique, économie, ingénierie, développement international, ou tout autre domaine pertinent ;
- Justifier d'au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la gestion, la planification ou la mise en œuvre de projets de développement, dont au moins 5 ans dans la conception ou la supervision de manuels d'exécution de projets financés par des bailleurs internationaux (Banque mondiale, BAD, UE, etc.) ;
- Avoir une bonne connaissance des normes et procédures de la Banque Mondiale, en particulier en matière de gestion financière, passation des marchés, sauvegardes environnementales et sociales, et suivi-évaluation ;
- Avoir une expérience dans la préparation de manuels d'exécution de projets financés par des bailleurs internationaux et/ou bilatéraux (de préférence préparation d'au moins trois manuels dont au moins un pour des projets de la Banque mondiale) ;
- Compétences avérées en rédaction technique de documents institutionnels, en français, avec une capacité à produire des livrables structurés, clairs, et exploitables ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, de communication et d'animation d'ateliers multi-acteurs ;
- Une expérience en formation ou accompagnement à l'appropriation de dispositifs institutionnels sera considérée comme un avantage ;
- Une connaissance préalable du contexte institutionnel et énergétique de la RDC (notamment du Projet Grand Inga) constitue un atout appréciable ;

7 NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant chargé de la rédaction du Manuel d'Exécution du Projet s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle.

Ses performances seront mesurées non seulement sur la qualité des conseils fournis, mais aussi sur l'efficacité des solutions proposées pour atteindre les objectifs du projet dans les délais impartis et avec un impact économique maximal pour la RDC.

8 DUREE DU CONTRAT

Le contrat du Consultant chargé de la rédaction du Manuel d'Exécution du Projet sera d'une durée de 60 jours.

9 CONTENU DU DOSSIER

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV à jour ;
- ✓ Références professionnelles.

10 MODE DE RECRUTEMENT

Le recrutement s'effectuera par comparaison de CV.

11 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client mettra à la disposition du Consultant les documents du Programme à savoir, le document d'évaluation du Programme, les aide-mémoires des missions de supervision de la Banque mondiale sur la préparation et l'évaluation du Programme, les documents de sauvegarde environnementale et sociale, les textes organiques de l'agences d'exécution, ADPI-RDC, ainsi que ses manuels des procédures actuels.